



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE

Séance du Lundi 14 septembre 2009 à Poulan Pouzols

L'an deux mil neuf et le Lundi 14 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à Poulan Pouzols, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Madame Chantal BONNAFE, Serge BOURREL, Jean ZANINI, Hervé BOULADE, Jean-Paul CAYZAC, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Jérôme FABRIES, Michel LALBAT, Isabelle CALMET, Jean Claude MADAULE, Guy CHAPPERT, Hubert BERNARD, Henri VIAULES, Serge MODOLO, Françoise BARDOU, Jean Claude BARRAU, Jacky SEGUIER, Jean Pierre RESSEYER, Frédérique CUBIZOLLES, Pierre CALVIGNAC, Nathalie FABRE, Jean Luc CANTALOUBE, Maxime SOULET, Serge CHANAUD, Jean DENEUVE, Régis AMIEL, Sylvain VALERO, Maurice ROUQUIER, Jean Pierre GOS, Bernard TROUILHET.

Date de la Convocation

4 septembre 2009

Date d'Affichage

17 septembre 2009

Excusés : Monsieur Rolland ALGANS

Secrétaire de Séance : Monsieur Robert ROUMEGOUX.

Participaient également à la séance :

*Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur Général des Services;
Céline JOSSET, secrétaire*

Les procès verbaux des séances des 1er avril et 2 juin 2009 sont adoptés à l'unanimité

Restitution étude Microcrèche

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les conclusions de l'étude de faisabilité relative à la réhabilitation des bâtiments de l'ancienne école primaire de Saint Jean de Premiac afin d'y implanter une microcrèche. Cette étude met en évidence de nombreuses contraintes techniques et d'organisation inhérentes à la réalisation de ce projet, se traduisant par une majoration des coûts qui remet en cause le choix initial de réhabilitation de ce bâtiment.

Au regard de la réflexion conduite antérieurement sur ce dossier avec les communes concernées, il est proposé de retenir la deuxième alternative de positionnement identifiée à cette occasion, en privilégiant une implantation de ce projet à Fauch garante de l'équilibre des services sur la partie est du territoire.

Dans cette perspective, il est proposé d'implanter un équipement neuf sur les parcelles cadastrées B1641 et D 93 propriétés de la commune de Fauch, mise à disposition de la CCR afin de permettre d'accueillir le projet de Microcrèche.

Un débat s'engage sur le choix du site de Fauch.

Monsieur GERAUD souligne les atouts de positionnement du site à Fauch;

M FABRIES, indique que ce positionnement au centre du village est logique au regard des services existants;

M VALERO indique qu'il faudra prévoir une extension possible. M CANTALOUBE indique que cela sera possible.

Monsieur CANTALOUBE, se félicite enfin de "l'état d'esprit intercommunal " manifesté par les élus communaux du secteur sur ce dossier.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- de retenir le positionnement de ce projet à Fauch;
- de mandater Monsieur le Président afin de lancer les études nécessaires à cette réalisation, les crédits correspondants figurant au budget ;
- de mandater Monsieur le Président afin de signer la convention de mise à disposition du terrain d'assiette.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir cette proposition.

Demande de subvention Microcrèche au Conseil Général au titre du Contrat Atout Tarn

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les caractéristiques du projet d'implantation d'une deuxième Microcrèche à Fauch. En capitalisant l'expérience liée au fonctionnement du premier site d'expérimentation "Ma 2^{ème} Maison" à Saint-Lieux Lafenasse, cette réalisation sera dotée d'une capacité d'accueil de 8 places, destinée à compléter la couverture de l'offre de service petite enfance sur la partie est du territoire.

L'investissement projeté s'élève à 230 430 €HT.

Au regard du caractère structurant de ce projet, des moyens financiers limités dont dispose le territoire et dans la continuité des actions conduites en matière de petite enfance il est proposé de solliciter auprès du Conseil Général une aide de 41 477 € nécessaire à la réalisation de ce projet, pour un plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

| | | 230 430 € HT | |
|--------------------|--|------------------|-------------|
| financement | modalités | | |
| CAF | | 81 600 € | 35% |
| Région | Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides | 52 999 € | 23% |
| Département | Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides | 41 477 € | 18% |
| Europe | Leader | 9 217 € | 4% |
| CCR | emprunt | 45 137 € | 20% |
| | | 230 430 € | 100% |

Monsieur CANTALOUBE précise qu'il n'y aura pas de programmation nouvelle sur les dossiers avant septembre 2010 et qu'il convient de déposer au plus tôt les dossiers.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité cette proposition et décide de mandater Monsieur le Président afin de solliciter l'aide correspondante.

Ainsi fait et délibéré à Poulan Pouzols les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Demande de subvention Microcrèche à la région au titre du contrat de Pays Albigeois et des Bastides.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les caractéristiques du projet d'implantation d'une deuxième Microcrèche à Fauch. En capitalisant l'expérience liée au fonctionnement du premier site d'expérimentation "Ma 2^{ème} Maison" à Saint-Lieux Lafenasse, cette réalisation sera dotée d'une capacité d'accueil de 8 places, destinée à compléter la couverture de l'offre de service petite enfance sur la partie est du territoire.

L'investissement projeté s'élève à 230 430 €HT.

Au regard du caractère structurant de ce projet, des moyens financiers limités dont dispose le territoire et dans la continuité des actions conduites en matière de petite enfance il est proposé de solliciter auprès de la région une aide de 52 999 € nécessaire à la réalisation de ce projet, pour un plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

| | | 230 430 € HT | |
|--------------------|--|------------------|-------------|
| financement | modalités | | |
| CAF | | 81 600 € | 35% |
| Région | Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides | 52 999 € | 23% |
| Département | Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides | 41 477 € | 18% |
| Europe | Leader | 9 217 € | 4% |
| CCR | emprunt | 45 137 € | 20% |
| | | 230 430 € | 100% |

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité cette proposition et décide de mandater Monsieur le Président afin de solliciter l'aide correspondante.

Ainsi fait et délibéré à Poulan Pouzols les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Construction d'une Médiathèque Intercommunale : Demande de subvention au Conseil Général au titre du Contrat Atout Tarn

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la stratégie de développement de l'intercommunalité, élaborée dès 2003 dans le cadre du Projet de Développement Durable du Réalmontais, repose sur "*L'ambition de faire du Réalmontais un pôle rural attractif, où la qualité de vie est le moteur du développement*". Dans ce cadre, le projet de médiathèque intercommunale a été identifié dès 2003 comme l'un des deux équipements avec le centre de ressources, destiné à structurer le Réalmontais par :

- L'amélioration de la qualité des services à la population dans un souci de proximité ;
- Le rayonnement culturel sur l'ensemble du territoire ;
- Le renforcement de l'identité et de l'attractivité du Réalmontais dans son bassin de vie.

Il précise ensuite les grandes lignes de ce projet :

- le cœur de cet équipement, incluant la cyber base ainsi que la salle d'exposition, situé à Réalmont ;
- l'intégration des équipements existants, avec pour conséquence la création d'une antenne intercommunale à Lombers ;
- enfin, en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication, l'organisation d'un point relais dans chaque commune, support de liaison mais également d'animation, en lien avec l'équipement central.

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance en date du 30 octobre 2008 le Conseil de Communauté s'est prononcé sur le positionnement de l'équipement de pôle sur le même site que le centre de ressources, boulevard Carnot, l'ensemble des services réunis sur le site ayant vocation à se renforcer dans le cadre de la future Maison du réalmontais.

Par ailleurs dans le cadre des priorités de l'agenda 21 du réalmontais la CCR a souhaité faire de ce projet une réalisation exemplaire sur le plan environnemental et du développement durable et le bâtiment a été étudié afin de permettre de répondre à de telles exigences.

A l'issu d'un travail partenarial entre l'ensemble des équipes en charge des études, le cabinet SUDRE, choisi pour assurer la Maîtrise d'œuvre de ce projet, a pu finaliser le projet en veillant à prendre en compte les différentes exigences de la maîtrise d'ouvrage. Les études et travaux nécessaires à la création de l'équipement de pôle et de son antenne à Lombers sont ainsi estimés à 1 397 644 €

Au regard du caractère structurant de ce projet, des moyens financiers limités dont dispose le territoire et dans la continuité des objectifs poursuivis dans le cadre de la Maison du Réalmontais, il est proposé de solliciter auprès du Conseil Général une aide financière de 279 529 € nécessaire à la réalisation de ce projet, pour un plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

| <u>financement</u> | <u>modalités</u> | 1 397 644 € | HT |
|--------------------|--|--------------------|-------------|
| Etat | (DGD) | 407 382 € | 29% |
| Région | Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides | 363 387 € | 26% |
| Département | Contrat Atouts Tarn | 279 529 € | 20% |
| Europe | Leader | 60 000 € | 4% |
| CCR | emprunt | 287 346 € | 21% |
| | | 1 397 644 € | 100% |

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à la majorité (29 pour, 2 contre, 1 abstention) cette proposition et de mandater Monsieur le président afin de présenter le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

Ainsi fait et délibéré à Poulan Pouzols les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Construction d'une Médiathèque Intercommunale : Demande de subvention à la Région au titre du contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la stratégie de développement de l'intercommunalité, élaborée dès 2003 dans le cadre du Projet de Développement Durable du Réalmontais, repose sur "L'ambition de faire du Réalmontais un pôle rural attractif, où la qualité de vie est le moteur du développement ». Dans ce cadre, le projet de médiathèque intercommunale a été identifié dès 2003 comme l'un des deux équipements avec le centre de ressources, destiné à structurer le Réalmontais par :

- L'amélioration de la qualité des services à la population dans un souci de proximité ;
- Le rayonnement culturel sur l'ensemble du territoire ;
- Le renforcement de l'identité et de l'attractivité du Réalmontais dans son bassin de vie.

Il précise ensuite les grandes lignes de ce projet :

- le cœur de cet équipement, incluant la cyber base ainsi que la salle d'exposition, situé à Réalmont ;
- l'intégration des équipements existants, avec pour conséquence la création d'une antenne intercommunale à Lombers ;
- enfin, en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication, l'organisation d'un point relais dans chaque commune, support de liaison mais également d'animation, en lien avec l'équipement central.

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance en date du 30 octobre 2008 le Conseil de Communauté s'est prononcé sur le positionnement de l'équipement de pôle sur le même site que le centre de ressources, boulevard Carnot, l'ensemble des services réunis sur le site ayant vocation à se renforcer dans le cadre de la future Maison du réalmontais.

Par ailleurs dans le cadre des priorités de l'agenda 21 du réalmontais la CCR a souhaité faire de ce projet une réalisation exemplaire sur le plan environnemental et du développement durable et le bâtiment a été étudié afin de permettre de répondre à de telles exigences.

A l'issu d'un travail partenarial entre l'ensemble des équipes en charge des études, le cabinet SUDRE, choisi pour assurer la Maîtrise d'œuvre de ce projet, a pu finaliser le projet en veillant à prendre en compte les différentes exigences de la maîtrise d'ouvrage. Les études et travaux nécessaires à la création de l'équipement de pôle et de son antenne à Lombers sont ainsi estimés à 1 397 644 €

Au regard du caractère structurant de ce projet, des moyens financiers limités dont dispose le territoire et dans la continuité des objectifs poursuivis dans le cadre de la Maison du Réalmontais, il est proposé de solliciter auprès de la Région une aide financière de 363 387 € nécessaire à la réalisation de ce projet, pour un plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

| <u>financement</u> | <u>modalités</u> | 1 397 644 € | HT |
|--------------------|--|--------------------|-------------|
| Etat | (DGD) | 407 382 € | 29% |
| Région | Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides | 363 387 € | 26% |
| Département | Contrat Atouts Tarn | 279 529 € | 20% |
| Europe | Leader | 60 000 € | 4% |
| CCR | emprunt | <u>287 346 €</u> | <u>21%</u> |
| | | 1 397 644 € | 100% |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité cette proposition et de mandater Monsieur le président afin de présenter le dossier de demande de subvention à la Région.

Ainsi fait et délibéré à Poulan Pouzols les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Projet de centre de ressources Intercommunal : demande de subvention au titre du Contrat Atouts Tarn du Conseil Général

Après avoir exposé au Conseil de Communauté l'historique du projet de Centre de Ressource Intercommunal, Monsieur le Président indique que l'opération prévue initialement en 2003 dans le cadre d'une première tranche a évolué en raison de la dynamique créée autour de ce projet.

Au regard des nouveaux besoins exprimés il propose d'engager une nouvelle opération qui vise à regrouper avec les services de la CCR, dans une logique de guichet unique, un ensemble de services à la population à vocation économique et sociale et un espace ressources entreprises permettant la tenue de séminaires et conférences.

Il précise que le maintien des services publics a été identifié comme un axe majeur de la stratégie de développement adopté dès 2003 par la Communauté de Communes.

Par ailleurs les caractéristiques de ce projet destiné à améliorer les services à la population et à conforter l'attractivité du territoire sur l'ensemble du bassin de vie justifient que cet équipement puisse candidater pour un financement au titre du Contrats Atouts Tarn.

Au regard des moyens financiers limités de la CCR et dans le prolongement des analyses financières prospectives, Monsieur le Président rappelle que le bureau de la Communauté de Communes a fixé comme objectif préalable à la réalisation de ce projet, l'obtention d'un taux de financement significatif de l'investissement ainsi que la maîtrise des coûts de fonctionnement liés à l'accueil des autres services publics et la mutualisation des frais communs.

Afin de permettre la réalisation de cet équipement structurant il est proposé de présenter une demande de subvention pour la réalisation des travaux auprès du Conseil Général au titre du Contrat Atouts Tarn, à hauteur de 22 % d'une dépense subventionnable estimée à 2 051 724 €Ht, soit une subvention attendue de 445 240 €

En prenant en compte les financements acquis dans le cadre de l'opération initiale, les accords des autres financeurs actés dans la maquette du Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides, et les demandes restant à réaliser, l'aide du Département s'inscrit dans le cadre d'un projet global dont le plan de financement consolidé est le suivant :

| | | |
|--|--------------------|------------|
| estimatif HT Centre de Ressources | 2 051 724 € | |
| ETAT : FNADT -DDR | 538 318 € | 26% |
| REGION : Contrat de Pays | 213 140 € | 10% |
| DEPARTEMENT : Contrat Atouts Tarn | 445 240 € | 22% |
| EUROPE FEADER (Axe 3 mesure 321) | 150 000 € | 7% |
| CCR | 705 026 € | 34% |

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de mandater Monsieur le Président afin de solliciter auprès du Département l'aide ainsi présentée et signer l'avenant au contrat Atouts Tarn afin de permettre l'engagement de ce projet.

Ainsi fait et délibéré à Poulan Pouzols les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides : Programmation 2009-2

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les actions programmées au titre de la programmation 2009-2 du Contrat de Pays "Albigeois et Bastides".

Il précise que la programmation du contrat de Pays implique d'évaluer les projets en fonction de leur capacité à s'inscrire dans les orientations de l'Agenda 21 du réalmontais et de la charte du Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Quelque soit le maître d'ouvrage considéré, l'ensemble des projets retenus ou soutenus à ce titre par la communauté de communes s'inscrit dans les actions prévues au titre de l'agenda 21 du Réalmontais; ils ont été priorisés en fonction de leur capacité à conforter l'axe 2 notre projet de territoire :

AXE 2 ➤ METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE CONCERTÉE EN MATIÈRE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS SOCIAUX AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ET D'ANTICIPER LES BESOINS NOUVEAUX

Il présente les deux projets programmés sous maîtrise d'ouvrage communautaire :

- Création d'une Médiathèque Intercommunale (volet 1- Projet 5 de l'agenda 21 du réalmontais)
- Aménagement d'une structure petite enfance de type "Microcrèche"(volet 2 - projet 10 de l'agenda 21 du Réalmontais)

Il présente ensuite le projet d'aménagement du cœur de village de Terre Clapier soutenu par la communauté de communes au regard de sa convergence avec les axes de développement de l'agenda 21 (volet 2 mesures 6 - 4).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- De retenir les projets sélectionnés au titre de la programmation ainsi présentée, eu égard à leur convergence avec les axes de développement du territoire ;
- De mandater monsieur le Président pour solliciter auprès des partenaires financiers, Etat, Région, Département, les subventions nécessaires à la mise en œuvre des projets présentés sous maîtrise d'ouvrage communautaire ;
- D'approuver les plans de financements prévisionnels tels qu'ils figurent dans les dossiers de demande de subvention ainsi présentés au titre des procédures contractuelles.

Ainsi fait et délibéré à Poulan Pouzols les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Construction d'une Médiathèque Intercommunale: Demande de subvention Etat au titre de la DGD relative aux travaux.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la stratégie de développement de l'intercommunalité, élaborée dès 2003 dans le cadre du Projet de Développement Durable du Réalmontais, repose sur "*L'ambition de faire du Réalmontais un pôle rural attractif, où la qualité de vie est le moteur du développement* ». Dans ce cadre, le projet de médiathèque intercommunale a été identifié dès 2003 comme l'un des deux équipements avec le centre de ressources, destiné à structurer le Réalmontais par :

- L'amélioration de la qualité des services à la population dans un souci de proximité ;
- Le rayonnement culturel sur l'ensemble du territoire ;
- Le renforcement de l'identité et de l'attractivité du Réalmontais dans son bassin de vie.

Il précise ensuite les grandes lignes de ce projet :

- le cœur de cet équipement, incluant la Cyber-base ainsi que la salle d'exposition, situé à Réalmont ;
- l'intégration des équipements existants, avec pour conséquence la création d'une antenne intercommunale à Lomers ;
- enfin, en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication, l'organisation d'un point relais dans chaque commune, support de liaison mais également d'animation, en lien avec l'équipement central.

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance en date du 30 octobre 2008 le Conseil de Communauté s'est prononcé sur le positionnement de l'équipement de pôle sur le même site que le centre de ressources, boulevard Carnot, l'ensemble des services réunis sur le site ayant vocation à se renforcer dans le cadre de la future Maison du réalmontais.

Par ailleurs dans le cadre des priorités de l'agenda 21 du réalmontais, la CCR a souhaité faire de ce projet une réalisation exemplaire sur le plan environnemental et du développement durable et le bâtiment a été étudié afin de permettre de répondre à de telles exigences.

A l'issue d'un travail partenarial entre l'ensemble des équipes en charge des études, le cabinet SUDRE, choisi pour assurer la Maîtrise d'œuvre de ce projet, a pu finaliser le projet en veillant à prendre en compte les différentes exigences de la maîtrise d'ouvrage. Les études et travaux nécessaires à la création de l'équipement de pôle et de son antenne à Lombers sont ainsi estimés à 1 397 644 €

Au regard du caractère structurant de ce projet, l'appui financier apporté par l'Etat constituera un élément majeur conditionnant la création de la Médiathèque Intercommunale. Afin de permettre la réalisation de cet important projet pour le territoire, la CCR sollicite une prise en charge de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, pour la partie des travaux et études relatifs à cette opération, à hauteur maximum du plafond et de l'assiette subventionnable autorisés, soit une subvention attendue de 407 382 € pour un plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

| financement | | modalités | 1 397 644 € HT | |
|--------------------|-------|--|--------------------|-------------|
| Etat | (DGD) | | 407 382 € | 29% |
| Région | | Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides | 363 387 € | 26% |
| Département | | Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides | 279 529 € | 20% |
| Europe | | Leader | 60 000 € | 4% |
| CCR | | emprunt | <u>287 346 €</u> | <u>21%</u> |
| | | | 1 397 644 € | 100% |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité cette proposition.

Ainsi fait et délibéré à Poulan Pouzols les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

DECISION MODIFICATIVE 2009/1

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'adopter la décision modificative N° 2009-1 suivante, destinée à ajuster les prévisions budgétaires et à procéder aux nouvelles inscriptions budgétaires rendues nécessaires.

| CHAP | | FONCTIONNEMENT | |
|------|-------|---------------------------|-------------|
| | | dépenses | € |
| 011 | | 011 | 0 € |
| | 6042 | achts prestation services | 227,00 € |
| | 60611 | achts non stkes eau ass | -532,00 € |
| | 6064 | fourn adm | -1 199,00 € |
| | 6135 | serv ext location | 305,00 € |
| | 61558 | serv entr reparation | 1 134,00 € |
| | 637 | autres impots taxes | 65,00 € |

| | | | |
|-----------------------|--------|--|------------------|
| 65 | | | 3 400,00 |
| | 6558 | autres contributions | 3 400,00 |
| 012 | | | 0 € |
| | 64832 | contribution au fonds de compensation | -20 € |
| | 6488 | autres charges personnel | 20 € |
| 014 | | | 0 € |
| | 73961 | | -598 156 € |
| | 739111 | | 598 156 € |
| 022 | | dépenses imprévues | -18 400 € |
| 023 | | virement à la section d'investissement | 15 000 € |
| | | total dépenses | 0 € |
| FONCTIONNEMENT | | | |
| CHAP | | recettes | € |
| 74 | | 74 | |
| | 74125 | | -27 004,00 € |
| | 74126 | | 27 004,00 € |
| | | total recettes | 0 € |

| | | INVESTISSEMENT | |
|------------------------|--------|------------------------------------|-----------------|
| opération | ART | dépenses | € |
| 80 36 | 2158 | Acqu° et GR Matériel mobilier 2009 | 5 000,00 € |
| | 2317 | Rauchou | 10 000,00 € |
| | | total | 15 000 € |
| 021 | | recettes | |
| | | virement S° fonctionnement | 15 000,00 € |
| | | Opération d'ordre 040 | |
| | 28 157 | | -6 590,00 € |
| | 281578 | | 6 590,00 € |
| | | total | 15 000 € |

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité cette proposition

Ainsi fait et délibéré à Poulan Pouzols les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Désignation de représentants au comité de programmation LEADER

Monsieur le Président propose au conseil de communauté, de désigner comme suit, les délégués de la Communauté de Communes du Réalmontais appelé à siéger au comité de programmation LEADER :

| | |
|-----------|---------------------|
| Titulaire | Hubert BERNARD |
| suppléant | Jean Luc CANTALOUBE |

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité cette proposition

Ainsi fait et délibéré à Poulan Pouzols les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

M Trouilhet indique que dans le cadre du projet E réalmontais, la CCR a pu mobiliser auprès du CNFPT d'importants moyens (14 jours formation) qui seront bien utiles afin d'engager dès 2009 une action de sensibilisation TIC auprès des secrétaires de mairie et de l'équipe de la CCR.

M Madaule indique que sa commune a été sollicitée afin de faire un site Interne, soulignant qu'il lui paraîtrait utile de mutualiser ces besoins avec ceux de la CCR.

M Trouilhet indique que cela mérite d'être étudié

M GOS rappelle que la confection d'un site est une chose mais que son actualisation nécessite une forte implication de la collectivité.

Madame BARDOU informe l'assemblée que la 4^e fête des sports aura lieu le 19 septembre 2009, avec cette année une participation de la Cyber Base sous forme d'animation proposées aux réalmontais et invite les délégués à s'y rendre nombreux.

M Bourrel souligne que certains secteurs de Laboutarié sont confrontés à un problème de desserte en haut débit par l'ADSL et demande s'il est possible pour ces secteurs de se connecter à KIWI.

Monsieur AMIEL, indique qu'il lui semble que le passage à gué mis en place sur l'ASSOU est dangereux .Il est précisé que son implantation a été envisagée en partenariat avec les services de l'eau, mais que ces derniers n'ont pu se rendre à l'invitation à se rendre sur le chantier qui leur a été adressée.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.